



Mairie
De
Villemoustaussou



PIECES A FOURNIR

***COPIE INTÉGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE**

Français(es) né(e)s en France :

Délivrée par la mairie de naissance, datant de moins de trois mois au moment de la cérémonie de mariage.

Français(es) né(e)s à l'étranger ou français(es) par naturalisation :

Délivrée par le ministère des Affaires étrangères, datant de moins de trois mois au moment de la cérémonie de mariage.

Ministère des Affaires étrangères

Service central de l'état civil

44941 Nantes cedex 9

Tél : 02 51 77 20 20

Internet : [www.diplomatie.gouv.fr /français/état civil /demande.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/français/état_civil/demande.html)

Ressortissant(e)s étrangers(ères) :

Délivrée par la ville de naissance du pays d'origine, datant de moins de six mois au moment de la cérémonie de mariage.

La copie intégrale de l'acte de naissance devra être rédigée en français ou traduit par un traducteur assermenté près d'une cour d'appel en France.

***JUSTIFICATIF DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE RÉCENT**

Titre de propriété, avis d'imposition ou de non-imposition, quittance loyer récente, factures gaz, électricité, téléphone, fournisseur d'accès internet, assurance logement, etc. du (de la) futur(e) conjoint(e) sur la commune.

Lorsqu'aucun(e) des futurs(e)s conjoint(e)s n'est domicilié(e) sur Villemoustaussou, fournir un justificatif au nom du parent domicilié sur la commune ET un (ou deux) justificatif(s) au nom du(des) futur(e)s conjoint(e)s sur la commune de domicile effectif.

***JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ**

Carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte de séjour pour les personnes de nationalité étrangère, ou toute pièce délivrée par une autorité publique avec photographie.

***DÉSIGNATION DES TÉMOINS**

Liste des témoins complétée, accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité pour chaque témoin (carte d'identité, permis de conduire, passeport). Les témoins doivent maîtriser la langue française et être âgés de 18 ans révolus.

***POUR LES RESSORTISSANTS(ES) ÉTRANGERS(ERES)**

Certificat de coutume ou certificat de capacité matrimoniale

Délivré par le consulat ou l'ambassade du pays en France, datant de moins de six mois au moment de la cérémonie de mariage.

Certificat de célibat

Datant de moins de six mois au moment de la cérémonie du mariage.

Certificat de non-remariage -pour les divorcés(ées)-

Délivré par le consulat ou l'ambassade du pays en France, datant de moins de six mois au moment de la cérémonie du mariage.

CAS PARTICULIERS

• Enfants communs nés avant le mariage :

Ces enfants doivent être signalés avant le mariage. Ils doivent avoir été reconnus par les deux parents.

Fournir le livret de famille si le premier enfant est né après le 30 novembre 2006, sinon acte(s) de naissance(s) de chacun des enfants.

• Veufs(ves) :

Copie de l'acte de décès du précédent conjoint.

• Majeurs(es) sous curatelle :

Jugement ou document du greffe du tribunal d'instance relatif à l'inscription au répertoire civil, consentement du curateur ou du juge des tutelles.

• Majeurs(es) sous tutelle :

Jugement ou document du greffe du tribunal d'instance relatif à l'inscription au répertoire civil, consentement du conseil de famille ou consentement des parents, certificat du médecin traitant attestant qu'il a donné l'avis exigé par la loi.

• Militaires de la légion étrangère depuis moins de 5 ans :

Autorisation du ministère de la Défense.

• Agents diplomatiques ou consulaires :

Autorisation du ministère des Affaires étrangères.

Après étude des pièces, les futurs(e)s conjoint(e)s pourront faire l'objet d'une audition, commune ou séparée afin de mesurer la réalité de l'intention matrimoniale et la sincérité des consentements.

FICHES DE RENSEIGNEMENTS

FICHE 1 Renseignements relatifs au (à la) futur(e) conjoint(e) n° 1

FICHE 2 Renseignements relatifs au (à la) futur(e) conjoint(e) n° 2

FICHE 3 Renseignements relatifs au contrat de mariage

FICHE 4 Attestation sur l'honneur

FICHE 5 Liste des témoins du mariage

FICHE 6 Autorisation publication presse

L'une des conditions pour se marier à Villemoustaussou est que l'un(e) des futur(e)s conjoint(e)s ou l'un de leur parents y soit domicilié(e) ou que l'un(e) des futur(e)s conjoint(e)s détienne une résidence continue, établie depuis plus d'un mois au moment du dépôt du dossier.

D'autres conditions existent, notamment sur la forme, c'est pour cette raison que lors du dépôt du dossier, il vous faudra être muni de toutes les pièces constitutives du dossier.

LA PRÉSENCE DES DEUX FUTUR(E)S CONJOINT(E)S EST OBLIGATOIRE AU MOMENT DU DÉPÔT DU DOSSIER.

Où déposer le dossier ?

A la Mairie, 55 Bd de la République 11620 VILLEMUSTAUSOU

Quand déposer le dossier ?

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, **au minimum un mois avant la cérémonie.**

L'ORDRE DANS LEQUEL VOUS REMPLISSEZ LES FORMULAIRES DE RENSEIGNEMENTS

CONCERNANT LES FUTUR(E)S CONJOINT(E)S SERA REPRIS DANS L'ACTE DE MARIAGE ET DANS LE LIVRET DE FAMILLE.

FICHE 1

Renseignements relatifs au(à la) futur(e) conjoint(e) n°1

Nom:

.....

Prénoms :

.....

Date de naissance :

.....

Lieu de naissance :

.....

Nationalité :

.....

Profession :

.....

Situation matrimoniale :

☐ Célibataire

☐ Divorcé(e) le :

.....

☐ Veuf(ve) depuis le :

.....

☐ Domicilié(e) à (adresse complète) :

.....

.....

☐ Résident(e) (depuis au moins 1 mois) à :

.....

Fils ou fille* de (nom et prénoms)

.....

Domicilié(e) à :

.....

.....

Profession :

.....

ou

Décédé(e) le :

.....

Et de (nom et prénoms) :

.....

Domicilié(e) à :

.....

.....

Profession :

.....

ou

Décédé(e) le :

.....

* Rayer la mention inutile

FICHE 2

Renseignements relatifs au(à la) futur(e) conjoint(e) n°1

Nom :

.....

Prénoms :

.....

Date de naissance :

.....

Lieu de naissance :

.....

Nationalité :

.....

Profession :

.....

Situation matrimoniale :

☐ Célibataire

☐ Divorcé(e) le :

.....

☐ Veuf(ve) depuis le :

.....

☐ Domicilié(e) à (adresse complète) :

.....

☐ Résident(e) (depuis au moins 1 mois) à :

.....

Fils ou fille* de (nom et prénoms)

.....

Domicilié(e) à :

.....

Profession :

.....

ou

Décédé(e) le :

.....

Et de (nom et prénoms) :

.....

Domicilié(e) à :

.....

Profession :

.....

ou

Décédé(e) le :

.....

* Rayer la mention inutile

FICHE 3

Renseignements relatifs au mariage

Noms et prénoms des futur(e)s conjoint(e)s

.....
&
.....

Date et heure du mariage souhaitées : Le
à H

> Existe-t-il un contrat de mariage ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, le contrat de mariage a été signé le :

.....

Chez Maître :

.....

Notaire à :

.....

> Y a-t-il une cérémonie religieuse ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, nom de la paroisse :

.....

Date : Heure :

> Échange des alliances à la mairie ?

☐ Oui ☐ Non

FICHE 4

Attestations sur l'honneur

Je soussigné(e) (nom et prénoms) :

Né(e) le : à

Certifie sur l'honneur ☐ être célibataire ☐ ne pas être remarié(e)

☐ Être domicilié(e) à :

Depuis le :

☐ Résider sans interruption à Villemoustaussou du :

au :

Téléphone.....

Fait à le Signature

Je soussigné(e) (nom et prénoms) :

Né(e) le : à

Certifie sur l'honneur ☐ être célibataire ☐ ne pas être remarié(e)

☐ Être domicilié(e) à :

Depuis le

☐ Résider sans interruption à Villemoustaussou du :

Au :

Téléphone.....

Fait à Le Signature

* Article 441-1 du code pénal : Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

* Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

FICHE 5

Liste des témoins du mariage

Fournir une copie de la pièce d'identité pour chaque témoin désigné.

PREMIER TÉMOIN DU CONJOINT N°1 (obligatoire)

Nom de naissance

.....

Nom marital

.....

Prénoms

.....

Profession

.....

Domicile

.....

DEUXIÈME TÉMOIN DU CONJOINT N° 1 (facultatif)

Nom de naissance

.....

Nom marital

.....

Prénoms

.....

Profession

.....

Domicile

.....

PREMIER TÉMOIN DU CONJOINT N°2 (obligatoire)

Nom de naissance

.....

Nom marital

.....

Prénoms

.....

Profession

.....

Domicile

.....

DEUXIÈME TÉMOIN DU CONJOINT N° 2 (facultatif)

Nom de naissance

.....

Nom marital

.....

Prénoms

.....

Profession

.....

Domicile

.....

Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus, sans distinction de sexe et devront obligatoirement maîtriser la langue française.

Avis de publication mariage

Mag et panneau lumineux

Nous soussigné(e)s (Noms et Prénoms)

.....

&

.....

Déclarant nous marier à Villemoustaussou, le.....

☐ Autorisons la Commune de Villemoustaussou à publier l'information de notre mariage dans le magazine de la Mairie et panneau lumineux. Seuls les noms et prénoms des époux/épouses seront publier, ainsi que la date de la cérémonie.

☐ Autorisons la Commune de Villemoustaussou à publier l'information de notre mariage dans le Magazine de la Mairie, uniquement.

☐ Autorisons la Commune de Villemoustaussou à publier l'information de notre mariage sur le panneau lumineux situé à l'entrée du village, uniquement.

☐ N'autorisons pas la publication de notre mariage sur aucun support communal.

Date.....

Signature



COMMUNE DE
VILLEMOUSTAUSOU

MAIRIE DE VILLEMOUSTAUSOU

55 Boulevard de la République

11620 VILLEMOUSTAUSOU

Service Etat Civil

04.68.47.74.80

accueil@villemoustaussou.fr